

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Lalanne à M. Esmieu, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Pocq présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SOLIDARITES – Présentation du rapport d'activité du centre communal d'action sociale (CCAS) au titre de l'année 2016.

Le centre communal d'action sociale, établissement public administratif communal, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Conformément à cette définition de l'article 137 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS de Bayonne a développé ses prestations d'action sociale générale en direction des publics en difficulté, principalement en matière de lutte contre la précarité et en matière de gérontologie.

En 2016, les missions du CCAS ont ainsi mobilisé 379 agents, équivalents à 244 équivalents temps plein d'intervention, et un budget total de 11 620 861 €. Le CCAS est organisé en trois pôles opérationnels et une direction regroupant les services support.

L'intervention du CCAS en matière d'action sociale et de lutte contre la précarité, implique 12 agents sur emplois permanents, qui gèrent et animent le dispositif municipal d'aide à la population bayonnaise en difficulté, assurant ainsi les missions confiées au CCAS en matière d'action sociale légale et facultative (RSA, domiciliation, aide alimentaire, ...) en partenariat étroit avec le Département, notamment.

Au regard des enjeux de cohésion sociale, la direction de l'action sociale ancre son action au plus près des besoins, en s'efforçant de s'adapter constamment au contexte socio-économique de la commune et de toujours mieux structurer son intervention. C'est ainsi que le règlement des aides sociales facultatives du CCAS a été enrichi en 2015 avec, par exemple, l'expérimentation du dispositif du microcrédit personnel accompagné.

Sur le registre de l'action gériatrique, le CCAS développe la politique municipale en faveur des personnes âgées et retraitées, en favorisant la mise en place de solutions diversifiées et individualisées répondant au souhait de la grande majorité des personnes âgées de vieillir le plus longtemps possible chez elles, à leur domicile.

Ce pôle représente 200 agents sur emplois permanents qui interviennent régulièrement auprès d'environ 2 000 personnes retraitées et/ou handicapées. Au titre de l'année 2016, plus de 184 700 heures d'aide à la personne ont été effectuées par les services d'aide à domicile prestataire ou mandataire chez quelque 1 050 bénéficiaires et 76 000 repas servis ou livrés par le service restauration, et 158 personnes accueillies dans les structures d'accueil pour personnes âgées.

Le CCAS de la Ville de Bayonne a également la particularité de porter un centre local d'information et de coordination gériatrique (CLIC) qui, disposant de compétences élargies avec son équipe pluridisciplinaire de dix agents, accueille, informe les personnes âgées et leur famille ainsi que les professionnels pour tout ce qui concerne la perte d'autonomie.

L'année 2016 a par ailleurs été marquée par l'élaboration et la validation du projet d'établissement du CCAS qui :

- présente les fondations de l'action du CCAS, historiques, réglementaires, organisationnelles, relatives aux missions et aux principes professionnels d'actions ;
- détermine les orientations du CCAS pour guider son développement durant les années 2016/2020.

Selon la même logique, l'EHPAD Harambillet, le foyer-logement Soleil et le service d'aide et d'accompagnement domicile, ont conduit en 2016 les démarches de définition de leur projet de service, dans l'objectif commun de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'accueil.

L'ensemble des chiffres et faits marquants, significatifs de l'année 2016, ainsi que les projets engagés, ont été synthétisés dans le rapport d'activité joint en annexe, et regroupés selon les grandes orientations de l'action du CCAS définies par le projet d'établissement précité :

- le CCAS, acteur de son territoire ;
- l'usager, au centre du/des projet(s) du CCAS ;
- le développement d'une culture de gestion ;
- l'activité des services en chiffres et en actions.

Le rapport d'activité expose également les principaux projets et actions que le CCAS prévoit de réaliser au titre de l'exercice 2017.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité du CCAS au titre de l'année 2016 qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services